

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 28 AOÛT 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt-huit août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **18 août 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Céline **ANGOT**, Valérie **BLANC-MONTUS**, et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Gérard **DANIEL**, Hervé **LORIOUX**, Maurice **DEBEGUE**.

Absents excusés : Mesdames Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Monsieur Hervé **LORIOUX***), Chantal **LE GARREC** (*pouvoir donné à Madame Valérie **BLANC-MONTUS***), Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Madame Karine **DUPRAZ***), Diane **DE BARROS** (*pouvoir donné à Monsieur Maurice **DEBEGUE***) et Messieurs Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***) et Christophe **BOUCARD**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **17 juillet 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande que 4 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Personnel communal : création poste ATSEM,
- Travaux stade : élargissement porte club house du foot,
- Effacement de réseaux aux Ecluses : convention Orange,
- Tarif location salle des fêtes : association Luma Forme.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Convention relative à l'aménagement de la rue de la Paix (section 2),
- Convention avec la CdC Aunis Atlantique pour l'aménagement paysager du Pôle Enfance,
- Virement de crédit pour programme de mobiliers,
- Assurance dommage ouvrage (SMACL, Groupama),
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR

**Convention relative à l'aménagement de la rue de la Paix (section 2)** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre le département et la commune d'**ANDILLY** concernant les travaux d'aménagement de la route départementale n° 20 – rue de la Paix (section 2) PR2 + 1017 à PR3 + 543.

*Délibération  
n° 2015/61*

Cette convention a pour objectif de fixer les dispositions relatives à la participation financière de la commune inhérentes à ce programme de voirie.

Ce réaménagement de la route départementale n° 20 est nécessaire afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le montant estimé de ce programme s'élève à **61 779,94 € H.T.** dont la participation communale est fixée à **22 918,38 € H.T.**

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département et la maîtrise d'œuvre par la **Direction des Infrastructures de la Chte-Mme (D.I.D.)**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) accepte ce projet de convention tel qu'il est rédigé et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**Convention avec la CdC Aunis Atlantique pour l'aménagement paysager du Pôle Enfance** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** et la commune d'**ANDILLY**.

*Délibération  
n° 2015/62*

Afin que la **Communauté de Communes** puisse réaliser des plantations de végétaux autour du Pôle Enfance, la commune d'**ANDILLY** propose de mettre à sa disposition une bande enherbée située sur la parcelle riveraine cadastrée **section ZB n° 149**.

La **Communauté de Communes** sera chargée de réaliser ces plantations et d'assurer l'entretien de l'intégralité de la partie mise à disposition pendant une durée de **15 ans**.

Après avoir entendu cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 16 pour et 2 abstentions**) accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention de gestion et d'occupation partielle de ce terrain communal.

**Virement de crédits pour programme de mobilier** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des besoins d'achats de mobilier scolaire et de matériel divers, il convient d'effectuer un virement de crédits afin d'en assurer le financement :

*Délibération  
n° 2015/63*

- |   |   |                      |
|---|---|----------------------|
| • compte 2313 – opération 207<br>(construction salle polyvalente) | → | <b>- 20 000,00 €</b> |
| • compte 2184 – opération 222<br>(bâtiments et matériel 2015)     | → | <b>+ 20 000,00 €</b> |

Le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) accepte cette opération.

.../...

.../...

**Assurance dommage ouvrage (SMACL, Groupama) salle polyvalente** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 propositions de prix pour la souscription d'un contrat d'assurance dommage ouvrage inhérente à la construction de la salle polyvalente.

Délibération  
n° 2015/64

- |                         |   |                           |
|-------------------------|---|---------------------------|
| • devis <b>GROUPAMA</b> | → | <b>8 721,65 € T.T.C.</b>  |
| • devis <b>SMACL</b>    | → | <b>10 675,69 € T.T.C.</b> |

Après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) décide de retenir l'offre de **Groupama** d'un montant de **8 721,65 € T.T.C.** et charge Monsieur de Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Personnel communal : création poste ATSEM** : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de la Commission éducation-citoyenneté-jeunesse, fait part au Conseil Municipal du départ à la retraite **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015** d'un Adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, occupant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle.

Délibération  
n° 2015/65

En conséquence, il convient de supprimer ce poste ainsi que celui d'ATSEM à temps complet (non pourvu) et de créer à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2015** un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) accepte de :

- supprimer un poste d'Adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015**,
- supprimer un poste d'ATSEM (*non pourvu*) à temps complet **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015**,
- créer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> **à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015**.

En raison de ces modifications, le tableau des effectifs s'établira comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 30/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet (*dont 2 non pourvus*),
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 33,66/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>,

.../...

.../...

- 1 poste d'adjoint technique territoriaux 2<sup>e</sup> classe à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 22,55/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 18,77/35<sup>e</sup>.

**Travaux stade : élargissement porte club house du foot** : Monsieur Alain **BENETEAU**, Adjoint chargé des Bâtiments communaux, rend compte au Conseil Municipal de l'état de la porte du club house du foot qui est en mauvais état et qui ne répond plus aux normes d'accessibilité en raison de sa largeur.

Délibération  
n° 2015/66

Il présente 4 devis :

\* 2 devis pour les travaux d'élargissement :

- |                                      |   |                        |
|--------------------------------------|---|------------------------|
| • devis entreprise <b>CHEVALLIER</b> | → | <b>323,14 € H.T.</b>   |
| • devis entreprise <b>POINTIERE</b>  | → | <b>1 306,00 € H.T.</b> |

\* 2 devis pour la fourniture d'une nouvelle porte alu :

- |                                      |   |                        |
|--------------------------------------|---|------------------------|
| • devis entreprise <b>POINTIERE</b>  | → | <b>2 924,00 € H.T.</b> |
| • devis entreprise <b>GAUDISSARD</b> | → | <b>1 404,78 € H.T.</b> |

Le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) accepte de faire réaliser ce changement d'ouverture qui a été prévu dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'Ap**) pour l'année **2016** et retient les entreprises **CHEVALLIER** et **GAUDISSARD** pour exécuter les travaux.

**Effacement de réseaux aux Ecluses : convention ORANGE** : Dans le cadre de la réfection de l'Ecluse d'**ANDILLY**, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention émanant d'**ORANGE** pour la dissimulation des réseaux de communications électroniques.

Délibération  
n° 2015/67

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il serait dommage de rénover l'Ecluse d'**ANDILLY** en conservant des lignes aériennes pour les réseaux électriques et téléphoniques.

En conséquence, le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**) accepte de faire réaliser une étude pour l'enfouissement des réseaux électroniques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec **ORANGE** pour validation de cette étude.

**Tarif location salle des fêtes : association Luma Forme** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans sa séance du **20 septembre 2014**, il a autorisé l'association **Luma Forme** à occuper 2 salles communales pour la pratique de ses activités physiques et sportives moyennant la somme de **30,00 € par mois**.

Délibération  
n° 2015/68

Cependant, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015**, seule la salle des fêtes d'**ANDILLY** sera utilisée.

En conséquence, il convient de revoir le tarif appliqué.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 5 pouvoirs – 18 pour**), après discussion, décide d'appliquer la somme de **20,00 € par mois** à cette association à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015**.

.../...

.../...

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal plusieurs informations :

- Monsieur le Maire fait état des remerciements adressés par la Croix Rouge et le Secours Catholique suite aux versements de subventions.
- Il informe que le chemin reliant la **RD112** à la rue des Sports a été mis en sens interdit dans les 2 sens à l'exception des engins agricoles et de chantier. La gendarmerie doit venir pour vérifier que l'interdit est respecté. Monsieur Hervé **LORIOUX** pose la question des cyclistes qui ne peuvent plus l'utiliser. Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** fait remarquer qu'à **LA ROCHELLE**, certaines rues sont en sens interdit mais les cyclistes peuvent l'utiliser. Monsieur le Maire estime que l'idée est bonne. Un panneau autorisant les vélos sera rajouté mais il fait remarquer qu'il faudra faire attention le temps des travaux de la salle polyvalente qui vont commencer sous peu. Les camions et engins de chantier seront autorisés à l'emprunter. La première réunion de chantier aura lieu le **jeudi 3 septembre 2015**.
- Madame Karine **DUPRAZ** évoque la rentrée des équipes des écoles, d'animation, de la cuisine et du ménage qui ont été reçues l'après-midi même par Monsieur le Maire et elle-même. Une animatrice sportive a été recrutée et un autre animateur est en cours de recrutement pour les TAP et le Centre de loisirs, suite à la démission d'une animatrice après le **15 août 2015**.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** annonce que le bulletin d'informations va être distribué et rappelle les 2 réunions publiques qui vont avoir lieu :
  - \* réunion **CYCLAD** le **lundi 14 septembre 2015** à 18 h 30 à la salle des fêtes d'ANDILLY concernant la distribution des bacs à déchets à chaque foyer,
  - \* réunion pour la voirie le **mardi 6 octobre 2015** à 20 h 30 à la salle des fêtes d'ANDILLY concernant les travaux de réfection de la rue de la Paix.

La municipalité est consciente des nuisances importantes générées par ces travaux mais ceux-ci auront des impacts positifs par la suite.  
Il rappelle qu'en raison des élections régionales de décembre 2015, les administrés peuvent s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 30 septembre 2015**.
- Le Conseil Municipal aura à mener une réflexion sur la possibilité d'un jumelage. Monsieur Maurice **DEBEGUE** estime en effet qu'un questionnaire est nécessaire. Madame Valérie **BLANC-MONTUS** suggère de se renseigner auprès d'autres communes.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** rappelle l'organisation du forum des associations du **5 septembre 2015** :
  - 8 h : montage,
  - 10 h : début du forum,
  - 11 h : accueil des nouveaux arrivants,
  - Pique-nique partagé,
  - 16 h : démontage.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** fait un bilan du festival « Campagne Urbaine », l'association « **La Pluie qui chante** » et les jeunes sont satisfaits. Une augmentation de fréquentation de 40 % a été enregistrée par l'association par rapport à l'année dernière (**MARANS** avait accueilli le festival).  
Madame Valérie **BLANC-MONTUS** est déçue par la fréquentation et s'interroge sur la date et la communication. Madame Elodie **CAILLAUD** reconnaît que la communication sur « **Sérigny** » est à revoir. Monsieur Alain **BELLOUARD** pense qu'il faudrait installer un panneau vers le stade de « **Sérigny** ». Monsieur le Maire trouve que la date devrait être plus tôt (au début de l'été ?).

.../...

.../...

Il précise qu'un bilan sera fait dans le prochain bulletin, il souhaiterait que ce festival s'inscrive dans la continuité car la population est jeune et il estime que les festivités doivent s'orienter en direction des jeunes. Le Conseil Municipal des Jeunes s'est bien impliqué et doit participer au forum pour renouveler le CMJ.

Prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le **vendredi 25 septembre 2015** à 20 h.

**8 délibérations** ont été prises (*du n° 2015/61 au n° 2015/68*) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	<i>Absent excusé</i>
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Florence <b>CHEVILLON</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	